



SYNDICAT DES ÉNERGIES  
ZONES EST DE L'OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 060-200069292-20220310-202209-DE

N°2022-09

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	le 04 mars 2022
Date d'affichage :	Le 21 mars 2022

**Séance du 10 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Alain FOURNIER, Claude GROS, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Madame Khristine FOYART représentée par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Daniel LARONZE représenté par Monsieur Arnaud LUISIN, Monsieur Jackie TASSIN représenté par Monsieur Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Madame Nadine SANTUNE, messieurs Philippe BARBILLON, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Claude LEBON, Florent MAZIÈRES.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Affectation des résultats

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget principal :

**En recette de fonctionnement**

R002 – résultat de fonctionnement reporté : 3 478 710,49 €

**En recette d'investissement**

1068 - excédents de fonctionnement capitalisés 1 697 253,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

